

Programme d'été au Sénégal

Dakar 2020

La Faculté des sciences juridiques et politiques de l'Université de Cheikh Anta Diop de Dakar conjointement avec la faculté de droit de l'Université de Montréal vous propose de suivre une École d'été de deux semaines, sur le thème « Droit Africain et de l'OHADA », destinée à des étudiants de la faculté de droit de l'Université de Montréal.

Ce programme universitaire à dimension internationale est particulièrement adapté à une initiation au droit du Sénégal, ainsi qu'à un perfectionnement du droit de l'OHADA (L'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires).

Tout au long de la formation, les participants seront introduits, en outre, au droit du travail, droit constitutionnel, droit de l'homme, droit pénal du Sénégal avec des comparaisons avec le droit en vigueur dans d'autres pays africains francophones. De plus, les participants auront l'occasion de découvrir de façon approfondie l'application du droit de l'OHADA et sa Cour Commune de Justice et d'Arbitrage qui sont utilisées par 17 pays africains (le Bénin, le Burkina-Faso, le Cameroun, la Centrafrique, la Côte d'Ivoire, le Congo, les Comores, le Gabon, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée-Equatoriale, le Mali, le Niger, la République Démocratique du Congo (RDC), le Sénégal, le Tchad et le Togo).

Des visites culturelles seront organisées, ponctuées de moments de convivialité avec l'équipe d'accueil.

Lieu : Dakar

Date : 1^{er} au 17 juin 2020

Institution partenaire : Faculté des sciences juridiques et politiques de l' Université de Cheikh Anta Diop de Dakar

Capacité maximale : 20 étudiants avec bourse et 10 étudiants sans bourse

Candidats admissibles

Ce programme d'été s'adresse à toute personne ayant une formation juridique suffisante et désirant acquérir une formation en droit de l'OHADA et du Sénégal.

Peut s'inscrire aux cours DRT-3021 (niveau Baccalauréat):

À titre d'étudiant régulier :

L'étudiant régulier de la Faculté qui a complété au moins 15 crédits de son programme de baccalauréat au moment de son inscription aux cours de l'école d'été.

Source : SITE WEB FACULTÉ DE DROIT, UdeM /International/Programmes et stages/Programmes d'été

Mise à jour : 14 février 2020

À titre d'étudiant libre :

- (1) l'étudiant régulier au baccalauréat en droit d'une autre université qui a complété au moins 15 crédits de son programme de baccalauréat au moment de son inscription aux cours de l'école d'été;
- (2) toute autre personne qui y est spécialement autorisée par le vice-décanat au 1^{er} cycle de la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

Peut s'inscrire aux cours DRT-6859A (niveau Études supérieures) :

À titre d'étudiant régulier :

L'étudiant dûment inscrit à un programme de 2^e ou de 3^e cycle en droit de l'Université de Montréal.

À titre d'étudiant libre :

- (1) l'étudiant régulier au baccalauréat qui aura, selon l'état de son dossier au moment de l'inscription, vraisemblablement accumulé les 101 crédits requis aux fins de l'obtention du diplôme de premier cycle au cours de l'été 2020, sans compter les crédits associés au programme d'été;
- (2) l'étudiant dûment inscrit à un programme de 2^e ou 3^e cycle en droit d'une autre université;
- (3) le titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle en droit, dans la mesure où il répond aux exigences d'admission aux programmes de 2^e cycle en droit de l'Université de Montréal;
- (4) toute autre personne qui y est formellement autorisée par le vice-décanat aux études et au développement académique.

Cours offerts

Au Baccalauréat :

- DRT 3021 (3 cr.) – Droit comparé avancé (bloc C)

Aux Études supérieures :

- DRT 6859A (3 cr.) – Droit comparé avancé

Les cours sont généralement dispensés le matin et quelques jours à l'après-midi.

Professeurs

Les cours sont dispensés par des professeurs attachés à la **Faculté des sciences juridiques et politiques de l'Université de Cheikh Anta Diop de Dakar**. Des professeurs de la Faculté de droit de l'Université de Montréal assistent aux cours et sont responsables des résultats.

Source : SITE WEB FACULTÉ DE DROIT, UdeM /International/Programmes et stages/Programmes d'été

Mise à jour : 14 février 2020

Langue des enseignements et du séjour au Sénégal

Les cours sont dispensés en français.

Reconnaissance

Selon l'inscription, 3 crédits de cours au 1^{er} cycle ou 3 crédits de cours au 2^e cycle* (en vue de l'obtention d'une maîtrise en droit (LL.M.), d'un DESS ou d'une attestation); ET

* L'évaluation des cours est différente selon que l'étudiant est inscrit à un cours du 1^{er} cycle ou du 2^e cycle. En plus des examens qui doivent être réussis par tous les étudiants, l'étudiant de 2^e cycle doit rédiger un travail d'environ 25 pages sur un sujet de droit comparé lié à l'enseignement reçu.

Logement

Les participants logeront en occupation double à la Maison de l'université située à Fenêtre Mermoz à la cité des enseignants qui est à moins de 10mn en voiture de la Faculté des sciences juridiques et politiques.

Coûts

1. Les frais d'inscription à cette école d'été sont approximativement de 1500\$* en sus des frais d'inscription pour le cours crédité par l'Université de Montréal.

*Montant exact à confirmer

Ce montant inclut, les éléments présentés dans le programme, les enseignements, l'accueil de bienvenue, le logement, les visites culturelles, le déjeuner et le dîner ainsi que le transport entre la résidence et le campus.

Ce montant n'inclut pas les frais de scolarité d'UdeM, le coût du billet d'avion, l'assurance médicale, ni les souper (environ 5-10 dollars canadiens par souper).

La Direction des affaires internationales de l'Université de Montréal a accepté d'accorder 20 bourses de 1000\$ à des étudiants de la Faculté de droit pour les aider à défrayer leur participation à cette école d'été.

2. Il n'y a pas de visa pour les citoyens canadiens.

Paiement des frais de scolarité

- (1) Les étudiants de l'Université de Montréal seront facturés directement par la Direction des finances de l'Université (3 crédits);
- (2) les étudiants d'autres facultés du Québec qui s'inscrivent par entente interuniversitaire (CRÉPUQ) doivent régler leurs frais de scolarité à leur institution d'attache;
- (3) les étudiants des universités hors Québec, les juristes et tous les autres candidats admis par le vice-doyen aux études supérieures doivent communiquer avec ce dernier.

Source : SITE WEB FACULTÉ DE DROIT, UdeM /International/Programmes et stages/Programmes d'été

Mise à jour : 14 février 2020

Assurance-voyage obligatoire

Aucune personne inscrite ne sera autorisée à participer au programme d'études au Sénégal à moins de prouver qu'elle détient une assurance-voyage pour la durée du forfait.

Une preuve de cette assurance doit être transmise par courriel à Elitsa Nikolova:

elitsa.nikolova@umontreal.ca

Annulation

L'Université de Montréal se réserve le droit d'annuler la tenue du programme d'été dans l'éventualité de circonstances défavorables.

Information :

Elitsa Nikolova, bureau A-9438

514 343-6125

elitsa.nikolova@umontreal.ca